

Paris, le 23 avril 2026

À l'attention de M. Nico ANGENON
Président de la ligue Centre-Val de Loire

Monsieur le Président,

L'Agence Nationale du Sport nous a fait parvenir il y a quelques jours l'enveloppe financière globale dédiée à la Fédération Française de Tennis de Table dans le cadre du Projet Sportif Fédéral 2026.

Cette année, l'enveloppe PSF 2026 s'élève à 1 706 000 € dont 101 500 € déjà fléchés à destination des Outre-Mer. Le montant est strictement similaire à la campagne du PSF25.

Une attention particulière sera portée sur les crédits réservés aux clubs (50% minimum), mais également à la féminisation/mixité, toujours une priorité en 2026 de l'ANS (objectif de 20% à l'échelle nationale). Les clubs engagés situés en zone carencée (QPV et ZFRR) restent prioritaires pour cette campagne.

Cette enveloppe PSF 2026 doit aujourd'hui, non seulement permettre d'accompagner les structures dans la poursuite du projet fédéral, mais également être l'occasion de pérenniser des emplois via la réalisation de projets de développement de plus grande envergure.

Conformément au système de répartition financière voté lors du Conseil Fédéral du 30 Janvier 2026, veuillez trouver dans les tableaux ci-dessous le récapitulatif des montants affectés à votre territoire :

PART FIXE LIGUE (Attribuée par la Commission Fédérale PSF)
12 209 €

Une enveloppe de 76 770 € est conservée par la Commission Fédérale PSF et sera répartie entre les territoires en fonction de la cohérence des actions ligue déposées en lien avec le projet Fédéral.

ENVELOPPE COMMISSION REGIONALE (Comités et clubs)
77 529 €

→

Minimum à destination des clubs
52 177 €

Thématique d'action	Objectif à atteindre en 2026	%
Féminisation	16 281 €	21 %
Territoires carencés (QPV, ZRR)	48 456 €	62.5 %

Afin de répondre aux attentes de l'Agence Nationale du Sport, **les crédits alloués à destination de la féminisation/mixité seront similaires** par rapport aux années précédentes avec un objectif de 21 % pour les commissions régionales. Pour ce faire, nous vous encourageons à inciter vos structures à proposer une action « Ping mixité/féminisation ».

Concernant les territoires carencés (QPV/ZFRR), les crédits alloués devront être équivalents à ceux de l'année dernière.

L'ANS souhaite conserver la dynamique concernant le sujet du para-sport en rappelant que nous ne sommes pas une fédération délégataire.

Thématique d'action	Montant maximum	%
Accession territoriale au sport de haut niveau	7 752 €	10 %

Enfin, le montant maximum attribué sur l'item intitulé accession territoriale au sport de haut niveau ne pourra pas dépasser 10% de votre enveloppe Commission Régionale PSF à destination des comités départementaux.

Nous vous rappelons que les sommes attribuées à chaque commission sont soumises au respect du processus mis en place par la FFTT, en cohérence avec les obligations de l'ANS. Une attention très forte sera donnée sur la transparence et l'équité de vos propositions de répartition financière.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à ma parfaite considération.



Gilles ERB
Président de la FFTT